RESOR

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

DE GESTION
RAPPORT
2010

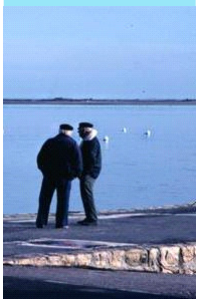

www.resor.ch

Edité par la Fondation RESOR en août 2011
c/o Bureau des Métiers – Sion

SOMMAIRE

page

I LE BILLET DU PRÉSIDENT 4

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 6

III LE RAPPORT DU GÉRANT 9

IV LES COMPTES ANNUELS 15

V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 18

VI LE BILAN TECHNIQUE 34

VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE 36

I

LE BILLET DU PRÉSIDENT

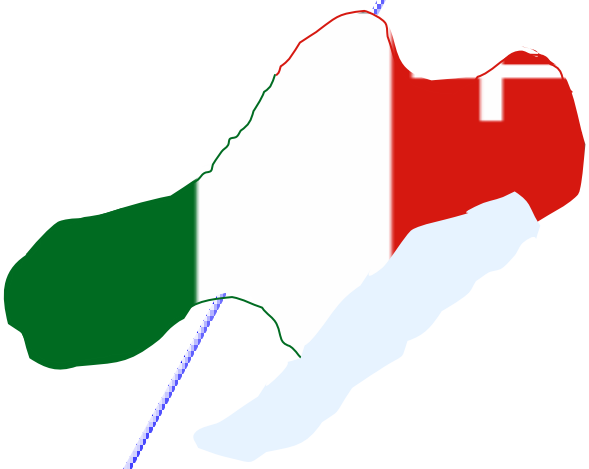

I LE BILLET DU PRÉSIDENT

David Walzer
Président

Au moment de rédiger le message du Président, qu'écrire sur RESOR qui n'ait pas déjà été dit.

Cette Caisse de préretraite du second œuvre romand est un succès, un coup de foudre pour tous ceux qui s'en approchent.

Peut-on encore l'appeler romande ? Toujours plus nombreux sont ceux de l'extérieur qui désirent en faire partie.

Avec un taux de couverture au 31.12.2010 de 228%, elle continue de narguer ses détracteurs, s'il y en a ?

L'accord des partenaires sociaux de baisser le taux de cotisation à la charge des travailleurs et des employeurs et d'augmenter le seuil et le plafond des rentes, a donné à tous les acteurs de la Caisse un signe clair de leur confiance en elle.

Bien sûr les vagues des marchés boursiers de ces dernières semaines, près de huit mois après le bouclement de l'année 2010, nuanceront ces chiffres, mais n'entraîneront pas une révolution pour notre Caisse.

Les partenaires sociaux qui ont amené RESOR sur les fonds baptismaux, qui ont guidé leur enfant lors de ses premiers pas, sont maintenant à ses côtés pour passer la période mouvementée de son adolescence.

Etre membre de la Commission de placement n'est pas aisé dans ces jours de turbulences. Cependant, nous devons garder le cap que nous nous sommes fixé. Il ne sert à rien de paniquer et de vouloir tout revoir. Il faudrait être plus qu'extralucide pour être sûr de savoir que faire.

Nous continuerons donc à suivre la ligne que nous nous sommes tracée et à défendre à travers vents et marées notre enfant en devenir d'être adulte. Malgré ces soucis, je suis un Président heureux. Heureux pour les 310 préretraités bénéficiant actuellement des rentes versées représentant quelque Fr. 1.3 millions mensuellement.

La Chaux-de-Fonds, août 2011

David Walzer
Président

II

LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

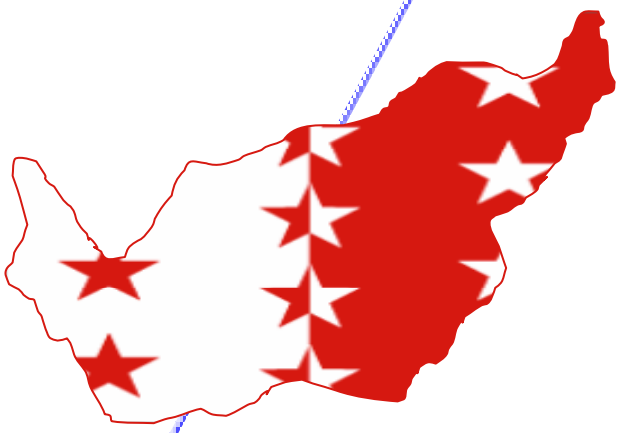

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

Rester serein dans la tempête…

La Fondation de retraite anticipée du second œuvre peut s'enorgueillir d'une situation enviable !

Faisant fi des tribulations boursières et des crises à répétition, la voilà debout au milieu d'un océan de mauvaises nouvelles économiques, affichant une sérénité et une santé financière qui font pâlir d'envie nombre d'institutions engagées dans le domaine de la prévoyance.

En décembre 2010, la Fondation RESOR, faisant suite aux décisions des partenaires du second œuvre, pouvait annoncer aux entreprises et aux travailleurs affiliés qu'elle baissait ses cotisations de 2% à 1,8% et simultanément qu'elle augmentait de Fr. 300.- par mois les minima et maxima de rente mensuelle, les passant de Fr. 3'500.- à Fr. 3'800.- pour le minimum et de Fr. 4'500.- à Fr. 4'800.- pour la rente maximale.

Les enseignements de cet état de fait sont multiples.

Il démontre, en premier lieu, que le partenariat social et le dialogue entre représentants des entreprises et représentants des travailleurs est toujours d'actualité et est une force considérable de l'économie de notre pays. Au même titre, qu'il serait très peu probable qu'une fondation de retraite anticipée existât aujourd'hui s'il avait fallu compter seulement sur l'initiative étatique. Il faut bien se rendre à l'évidence : le monde du travail, tel qu'il est organisé en Suisse avec son régime de conventions collectives, fonctionne bien. On peine d'ailleurs parfois encore à comprendre pourquoi dans notre pays un juridisme chagrin provoque de nombreuses tracasseries administratives et trouve toutes sortes de difficultés lorsqu'il s'agit d'étendre une convention collective ou de faire respecter un accord survenu entre partenaires de la construction.

Autre aspect à retenir, la gestion paritaire d'une institution commune entre patrons et travailleurs est garante de pérennité. On l'a vu toutes ces années, RESOR est une «succes story». Lors des rencontres du Conseil de Fondation, le bien commun l'emporte toujours et l'on peut affirmer que le seul intérêt qui prévaut est celui des rentiers et des actifs de la Fondation. Aucune arrière pensée en vue du versement d'un éventuel dividende à des actionnaires, des frais de gestion réduits au minimum, une transparence vis-à-vis des partenaires, etc. sont les garants d'une confiance dans un système qui a réussi à convaincre.

La collaboration harmonieuse entre les 12 Centres d'encaissement de la Fondation situés dans huit cantons avec une Centrale de gestion des prestations en Valais montre également un bel exemple de collaboration intercantonale. Dans un pays fédéraliste comme la Suisse une telle réussite ne va pas de soi. Nous ne pouvons dès lors que remercier une fois encore l'engagement constant du Président, des Centres d'encaissement, des membres des différentes commissions et de tous ceux qui se dévouent pour le bien de la Fondation de préretraite RESOR.

Cette année encore le Conseil de Fondation qui se déroulera à Bâle, devra trancher la question de l'adhésion d'une nouvelle association, à savoir celle des plâtriers-peintres du canton de Bâle-Campagne. Cette demande d'adhésion constitue une preuve supplémentaire du succès de RESOR. Misons sur une réponse positive et gageons que cet éventuel renforcement des effectifs permette à RESOR d'étendre encore sa belle notoriété.

Gérer la croissance est une activité à risque. Il convient de manger avec appétit sans devenir boulimique. Gageons que notre institution saura se montrer raisonnable et faire des choix stratégiques aussi judicieux que par le passé pour le bien-être de l'artisanat romand.

Sion, août 2011

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III

LE RAPPORT DU GÉRANT

III LE RAPPORT DU GÉRANT

Fabien Chambovey
Gérant

Messieurs,
Par la présente, je tiens à vous remercier sincèrement pour le traitement de ma retraite anticipée qui a pris fin le 31 janvier 2011. Tout a été réglé de manière simple et professionnelle.
Je vous souhaite une année 2011 toute en satisfactions et le meilleur pour cette institution « RESOR ».

Cher Monsieur,
Je viens de recevoir votre courrier m'indiquant la fin de ma retraite anticipée au 31 août de cette année.
Je voudrais vous remercier infiniment de votre compétence ainsi que les personnes qui vous entourent.
Lors de mes démarches pour ma retraite anticipée, vos réponses téléphoniques, vos courriers m'ont toujours facilité la tâche.
J'ai passé cette retraite sereinement après 47 années de travail en France et en Suisse.
Maintenant je vais à une retraite définitive.
Encore Merci à vous tous.

Des préretraités heureux !

Les témoignages ci-dessus prouvent – si besoin était encore – que RESOR remplit parfaitement sa mission ! Il n'existe point de meilleur certificat pour une Caisse de retraite anticipée telle que la nôtre que celui émis par un préretraité heureux et qui en parle autour de lui.

Depuis son lancement en 2004, la Fondation de retraite anticipée du second œuvre romand a pu contribuer à l'amélioration du bien-être de plus de 700 travailleurs du bâtiment en leur permettant, après une vie de dur labeur, de bénéficier d'un repos bien mérité.

Bienvenue !

Le fait marquant de l'exercice 2010 fût sans conteste la venue au sein de la Fondation RESOR d'un nouveau secteur d'activité du second œuvre du bâtiment : la technique de la construction du canton du Tessin regroupant les métiers du sanitaire, du chauffage, de la ventilation, de la climatisation et de la ferblanterie. Afin d'assumer cette croissance comme il se doit, une nouvelle gestionnaire des dossiers de préretraite a été engagée en la personne de Mme Daniela Chiarinotti. Bienvenue à elle !

Le tableau ci-dessous détaille la nouvelle structure de la Caisse :

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de Fr.)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'117	36.5%	6'987	28.1%	391.0 mios	34.3%
Plâtrerie / Peinture	1'109	36.2%	7'278	29.3%	385.7 mios	33.8%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	439	14.3%	2'203	8.8%	122.0 mios	10.7%
Technique de la construction	145	4.7%	1'413	5.7%	75.9 mios	6.7%
Bailleurs de service	132	4.3%	6'202	24.9%	116.1 mios	10.2%
Autres	121	4.0%	791	3.2%	48.7 mios	4.3%
	3'063	100.0%	24'874	100.0%	1'139.4 mios	100.0%

Il peut être observé que plus de 3'000 entreprises sont affiliées, que près de 25'000 travailleurs ont cotisé à la Caisse durant l'année et que le cap du milliard de francs de masse salariale a été allègrement dépassé. D'une manière plus schématique, cette structure et le poids de chaque secteur peuvent être résumés comme suit :

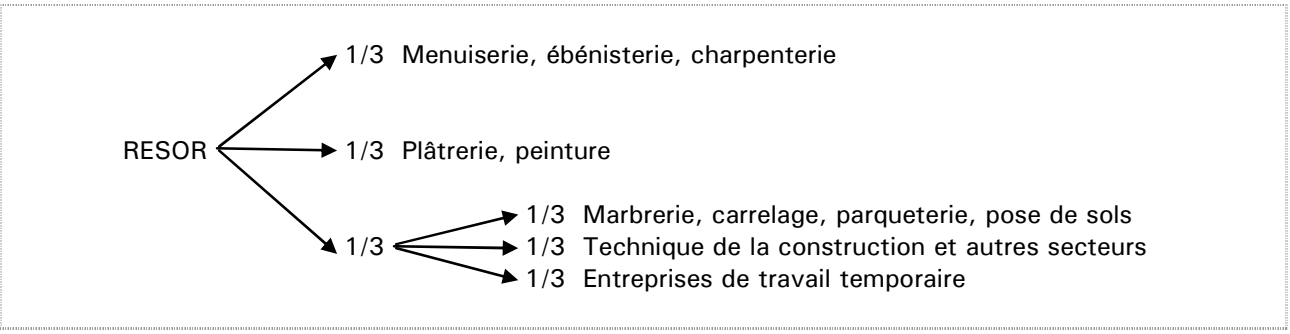

Le développement de la Fondation se poursuit puisqu'en mai 2011 le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a intégré la retraite anticipée RESOR.

De plus, lors de sa prochaine séance en septembre 2011, le Conseil de Fondation se prononcera sur la demande d'affiliation de l'association des plâtriers-peintres de Bâle-Campagne à l'horizon 2012. Le cas échéant, un treizième Centre d'encaissement verrait le jour à Liestal.

Nombre de départs en hausse, tant en termes absolus que relatifs

La progression du nombre de départs en retraite anticipée se poursuit également. En effet, si l'exercice 2009, déjà en hausse, comptait 99 cessations d'activité, l'année 2010 en dénombrait 127 (+28%). De plus, à fin août 2011, 118 nouvelles rentes ont d'ores et déjà été enregistrées sur le nouvel exercice.

Ainsi, le nombre de rentiers a passé de 215 à fin 2009 à 275 au 31.12.2010 et se situe à près de 315 en septembre 2011 pour un montant de quasi Fr. 1.3 mio de rentes versées mensuellement. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de rentiers et du montant versé chaque mois depuis le début de la Caisse :

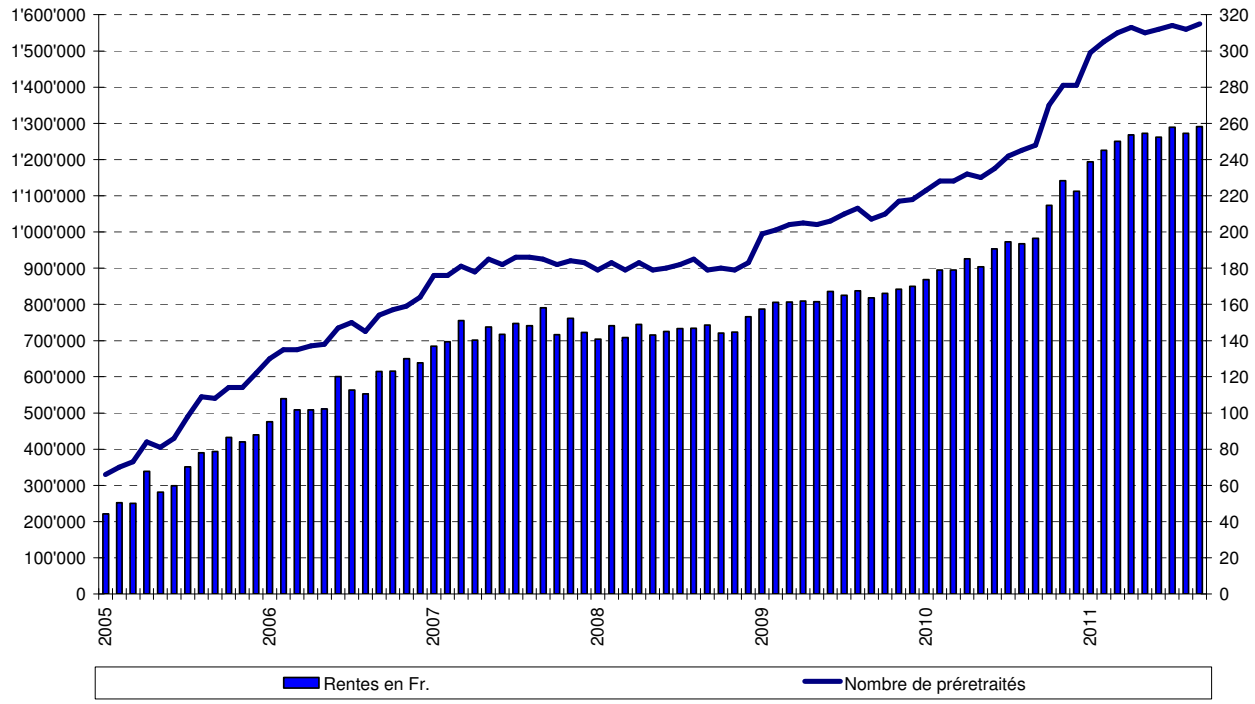

La venue de la technique de la construction du canton du Tessin n'explique pas à elle seule cette évolution en 2010. Des classes d'âge plus nombreuses et un taux de départ à la hausse justifient également cet accroissement.

En effet, l'analyse à la page ci-contre situe le taux de départ entre 60% et 70% selon les classes observées. Il est intéressant à relever qu'à ce jour, 69% des personnes ayant eu 62 ans en 2010 se sont décidées pour la retraite anticipée. Cela constitue un taux de départ plus élevé que ces dernières années. En outre, ce taux est susceptible d'évoluer encore ; il n'est pas illusoire de penser que quelques personnes de 1948 prennent encore la retraite anticipée.

Taux de départ :

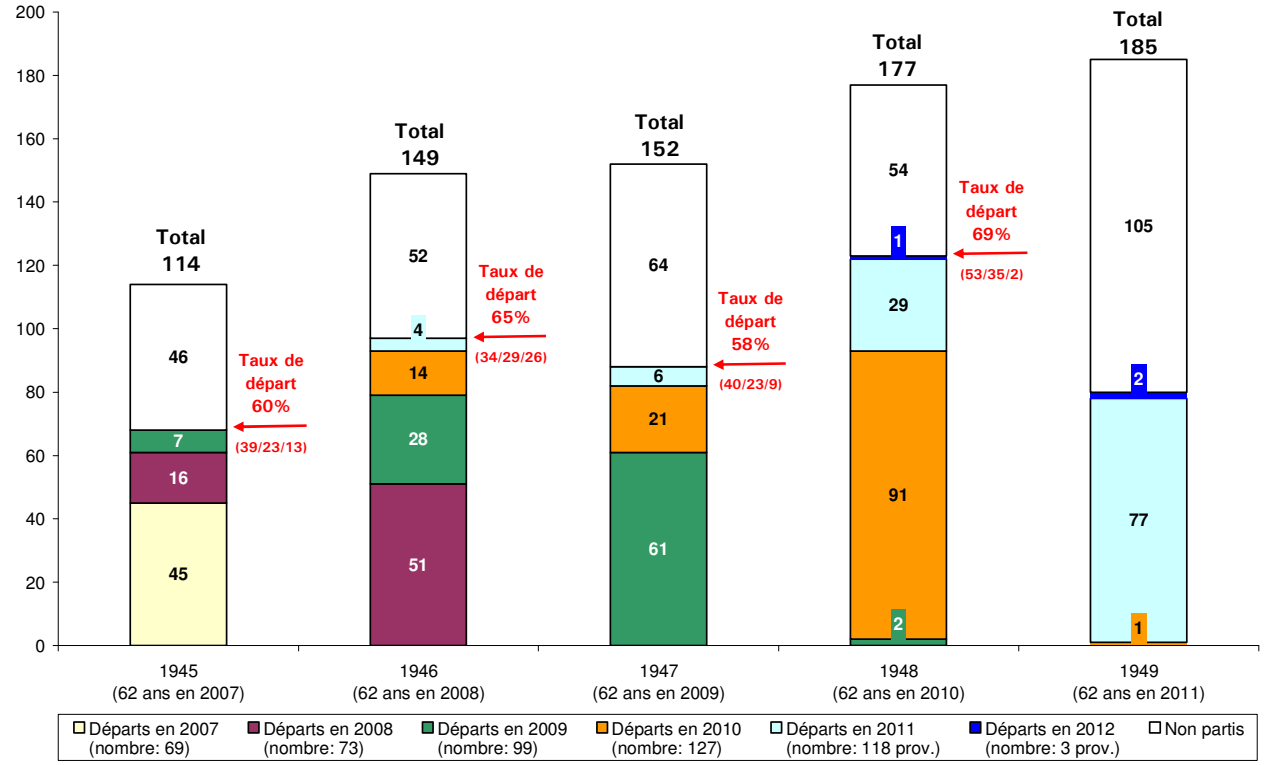

Pyramide des âges :

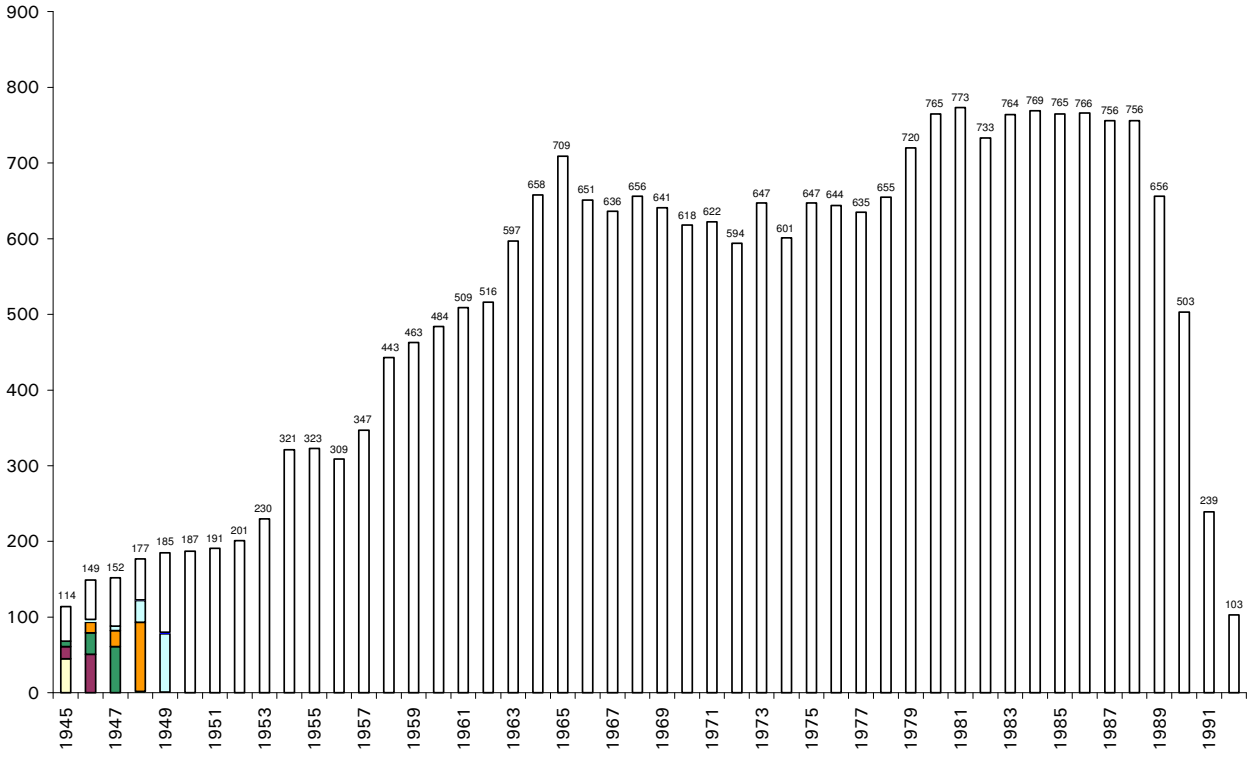

Résultats financiers

Les différents éléments exposés plus haut sont reflétés dans les comptes annuels : plus d'entrées notamment grâce aux nouvelles affiliations, mais plus de constitution de capitaux de couverture due au plus grand nombre de départs. Le tableau ci-dessous résume quelques chiffres-clé de l'institution :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011 *provisoire état fin août*
Nombre de départs en retraite anticipée	81	69	73	99	127	118
Constitution de capitaux de prévoyance	10.9 mios	9.8 mios	10.9 mios	13.9 mios	19.2 mios	-
Durée moyenne retraite anticipée (nlles rentes)	30.0 mois	31.3 mois	33.0 mois	32.3 mois	32.0 mois	32.7 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	Fr. 3'981	Fr. 3'960	Fr. 4'117	Fr. 3'868	Fr. 4'154	Fr. 4'169
Cotisations travailleurs et employeurs	15.8 mios	18.4 mios	19.2 mios	19.6 mios	23.5 mios	-
Résultat net sur les placements financiers	0.4 mio 3.70%	0.3 mio 1.18%	- 4.1 mios - 12.90%	3.6 mios 10.18%	0.9 mio 1.99%	-
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	156.2%	215.4%	225.9%	252.2%	227.6%	-

Hausse des prestations et baisse simultanée des cotisations !

Cette situation financière très réjouissante a permis aux partenaires sociaux après analyse approfondie de différents scénari d'augmenter les prestations et dans le même temps de diminuer les cotisations ! Dès janvier 2011, les planchers et plafonds de rente ont été améliorés de Fr. 300.- et sont passés à Fr. 3'800.- ainsi qu'à 4'800.- tandis que la cotisation a été baissée de 2% à 1.8%.

Avenir

RESOR a fait ses preuves et jouit d'une situation envieuse. Les décisions prises par les partenaires sociaux doivent permettrent de réajuster l'équilibre et de consolider la Fondation afin de lui garantir un avenir radieux.

Sion, août 2011

Fabien Chambovey
Gérant

IV

LES COMPTES ANNUELS

B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Placements	*6.4*	**52'309'318.10**	**42'752'421.42**
Liquidités		3'674'914.26	2'542'131.19
Placements à terme et obligations de caisse		1'600'000.00	1'600'000.00
Titres		39'823'800.02	32'104'314.33
Comptes courants Centres d'encaissement	*6.5*	7'067'642.53	6'419'917.54
AFC (impôt anticipé)		142'961.29	86'058.36
Comptes de régularisation actif		***1'389'173.25***	***1'064'132.87***
Actifs transitoires		1'149'548.00	856'367.00
Intérêts courus		239'625.25	207'765.87
T O T A L D E L' A C T I F		**53'698'491.35**	**43'816'554.29**

P A S S I F	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Dettes		***0.00***	***0.00***
Comptes de régularisation passif		***1'510'337.35***	***1'222'576.95***
Passifs transitoires	*7.1*	1'510'337.35	1'222'576.95
Capitaux de prévoyance	*5.4*	***22'932'925.00***	***16'886'688.00***
Capital de prévoyance des préretraités		20'157'647.00	14'957'652.00
Capital de prévoyance des cot. au 2e pilier		2'775'278.00	1'929'036.00
Réserves de fluctuation de valeurs		***6'508'700.00***	***5'313'598.00***
Réserve de fluctuation de valeurs	*6.3*	6'508'700.00	5'313'598.00
Fonds libres		***22'746'529.00***	***20'393'691.34***
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		22'736'529.00	20'383'691.34
T O T A L D U P A S S I F		**53'698'491.35**	**43'816'554.29**

Compte d'exploitation

	Notes	2010	2009
Cotisations et apports ordinaires et autres	*7.2*	***23'455'697.23***	***19'550'646.74***
Cotisations des salariés		11'727'848.61	9'775'323.37
Cotisations des employeurs		11'727'848.62	9'775'323.37
Prestations d'entrée		***0.00***	***0.00***
Apports de libre passage		0.00	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		***23'455'697.23***	***19'550'646.74***
Prestations réglementaires		***-13'169'754.60***	***-11'015'867.60***
Rentes de préretraite		-11'684'870.60	-9'848'368.60
Cotisations au 2e pilier		-1'484'884.00	-1'167'499.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-13'169'754.60**	**-11'015'867.60**
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		***-6'046'237.00***	***-2'845'222.00***
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		11'684'870.60	9'848'368.60
Cotisations au 2e pilier prélevées sur capital de prévoyance		1'484'884.00	1'167'499.00
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-16'884'865.60	-12'374'528.60
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2e pilier		-2'331'126.00	-1'486'561.00
Résultat net de l'activité d'assurance		**4'239'705.63**	**5'689'557.14**
Résultat net des placements	*6.6*	***936'927.51***	***3'616'294.47***
Intérêt des liquidités		3'577.47	9'936.11
Intérêt, rendement des titres		1'007'968.01	3'662'150.66
Frais de gestion de la fortune		-74'617.97	-55'792.30
Autres produits		***6'616.16***	***7'043.27***
Produits divers		187.01	90.92
Intérêts moratoires		6'429.15	6'952.35
Autres frais		***-86'460.95***	***-96'450.77***
Indemnités et frais de séances		-13'350.95	-17'344.05
Contrôles et révision		-53'795.00	-44'811.75
Frais divers	*7.3*	-19'315.00	-34'294.97
Frais d'administration		***-1'548'848.69***	***-1'183'613.81***
Frais d'administration	*7.4*	-1'548'848.69	-1'183'613.81
Excédent des produits/charges avant constitution/dissol. réserve fluctuation valeurs		**3'547'939.66**	**8'032'830.30**
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		***-1'195'102.00***	***-2'222'855.00***
Attribution à réserve fluctuation de valeurs		-1'195'102.00	-2'222'855.00
Excédent des produits / Excédent des charges		**2'352'837.66**	**5'809'975.30**

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

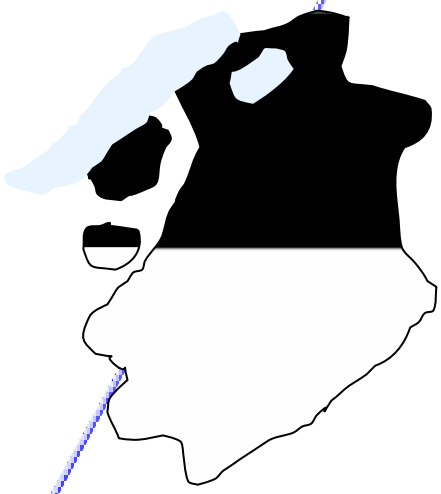

V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2010

I Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1er décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1er juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1er janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1er janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumises à RESOR.

Dès le 1er novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1er janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 30 juin 2013.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	02.06.2003
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement d'assurance	01.01.2007
Règlement de placement	01.09.2010

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de RESOR sont **le Conseil paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum); **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de contrôle. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,

- **des Centres d'encaissements** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,

- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de contrôle vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

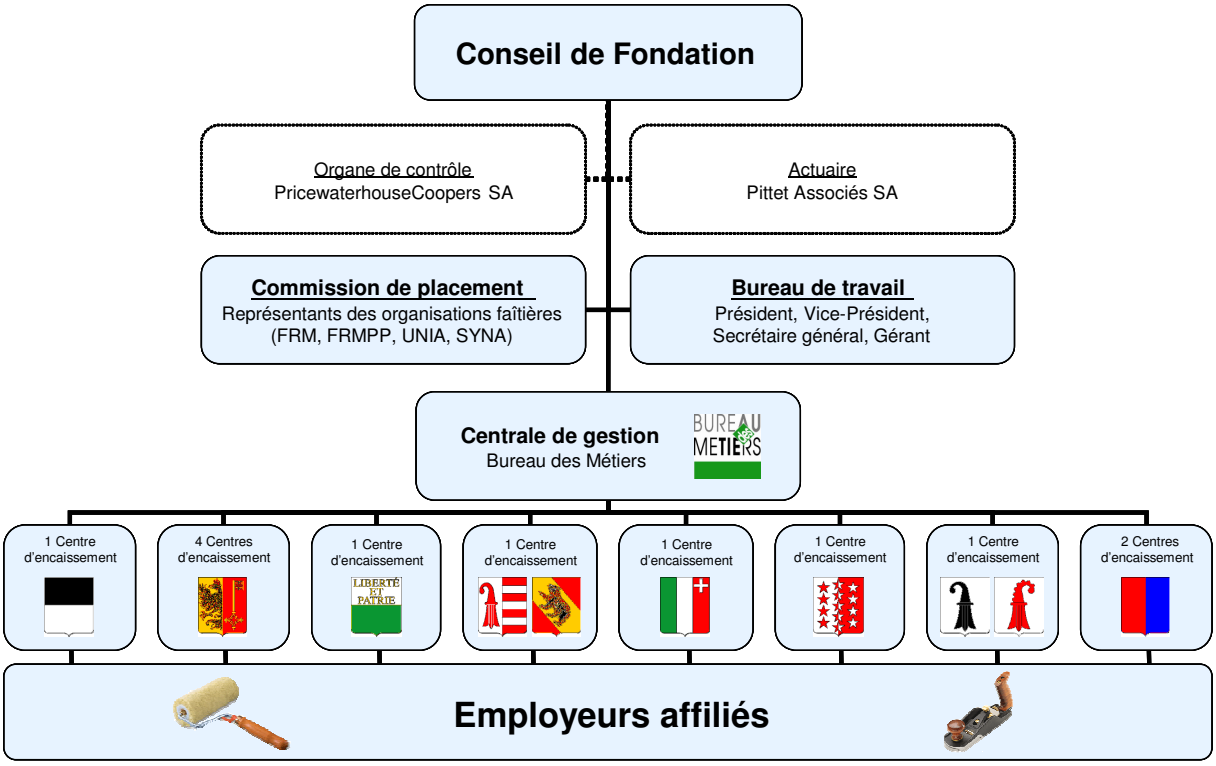

Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2010

Délégation syndicale			Délégation patronale		
M.	Aldo Ferrari [1) 2)] Vice-*Président*		M.	David Walzer [1) 2)] *Président*	
M.	Tibor Menyhart [1)]		M.	Jacques-Roland Coudray [1)]	
M.	Dario Chiaradonna		M.	Peter Rupf	
M.	Jean Kunz		M.	Luc Wahlen	
M.	Lucas Dubuis		Mme	Sylvie Douillet	
M.	Armenio Cabete		M.	Pascal Schwab	
M.	Armand Jaquier		M.	Jean-Marc Volery	
Fr.	Kathrin Ackermann		Hr.	Jean-Claude Schuwey	
M.	Bernard Tissières		M.	Gilles Granges	
M.	Jeanny Morard		Hr.	Armand Pfammatter	
Hr.	Andreas Giger		Hr.	Alex Goop	
Sig.	Saverio Lurati		Sig.	Fabio Amadò	

1) = également membre de la Commission de placement
2) = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet [2)]
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey [2)]
Gérant

Mme Daniela Chiarinotti
Gestionnaire

M. Luc Gaspoz
Comptable

M. Olivier Arnold
Comptabilité, flux financiers, données salariales

[2)] = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement

Genève 1
Caisse de compensation du bâtiment et de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Genève 2
Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève

Genève 3
Administration des caisses d'allocations familiales et de prévoyance sociale
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève 4
CPP Second œuvre – CPSO
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean
Case postale 5278
1211 Genève 11

Vaud
Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
En Riond-Bosson
Case postale
1131 Tolochenaz

Valais
Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Fribourg
Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg

Neuchâtel
FER Neuchâtel
Av. du Premier Mars 18
Case postale
2001 Neuchâtel

Jura/ Jura Bernois
Caisse paritaire jurassienne de la menuiserie, ébénisterie et charpente
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes

Bâle-Ville/ Bâle-Camp.
Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle

Tessin 1
Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzone

Tessin 2
Commission paritaire cantonale de la technique de la construction
Case postale 5650
6901 Lugano

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux.
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Comptable, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en Prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA Stéphane Riesen Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des Fondations et des Institutions de prévoyance du canton du Valais

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2010		2009	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'117	37%	1'093	39%
- Plâtrerie/Peinture	1'109	36%	1'064	38%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	439	14%	411	15%
- Technique de la construction	145	5%	0	0%
- Bailleurs de services	132	4%	111	4%
- Autres	121	4%	114	4%
	3'063	**100%**	**2'793**	**100%**

II Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs pendant l'année

	2010		2009	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	6'987	28%	7'132	33%
- Plâtrerie/Peinture	7'278	29%	7'348	34%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'203	9%	2'189	10%
- Technique de la construction	1'413	6%	0	0%
- Bailleurs de services	6'202	25%	4'485	20%
- Autres	791	3%	759	3%
	24'874	**100%**	**21'913**	**100%**

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2010		31.12.2009	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	102	37%	79	37%
- Plâtrerie/Peinture	125	46%	103	48%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	24	9%	24	11%
- Technique de la construction	15	5%	0	0%
- Autres	9	3%	9	4%
	275	**100%**	**215**	**100%**

III Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 75% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 42'000.- et au maximum à Fr. 54'000.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au IIème pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	1%
Part travailleur	1%
Total	**2%**

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,

b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Développement du capital de prévoyance des préretraités

	2010 CHF	2009 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	16'886'688.00	14'041'466.00
Rentes / Cotisations au 2e pilier	-13'169'754.60	-11'015'867.60
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraites (rentes + cotisations au 2e pilier)	19'215'991.60	13'861'089.60
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	**22'932'925.00**	**16'886'688.00**

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en septembre 2009 sur la base de données au 31.12.2008.

- Etude actuarielle projective au 31 décembre 2008 (septembre 2009)

La conclusion du rapport de l'expert était formulée en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- *La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*

- *Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle de référence (M00) et des autres modèles montrent que le taux de cotisation actuel est suffisant pour assurer l'équilibre de la Caisse à un horizon de 15 ans.*

Meinrad Pittet	*Stéphane Riesen*
Directeur général	*Fondé de pouvoir*
Expert agréé LPP	*Expert agréé LPP*

La prochaine expertise actuarielle de la Fondation est prévue dans le courant 2013 sur la base des données au 31.12.2012. Ceci permettra d'intégrer dans cette expertise les nouvelles dispositions réglementaires (nouveau taux de cotisation et nouveaux plancher et plafond de rente dès 2011), ainsi que les nouvelles affiliations (technique de la construction du canton du Tessin dès 2010, parcs et jardins du canton de Genève dès mai 2011 et, en principe, plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne dès 2012).

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Afin de tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RESOR, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

		31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	52'188'154.00	42'593'977.34
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	22'932'925.00	16'886'688.00
Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2	**(a)/(b)**	**227.57%**	**252.23%**
Réserve de fluctuation de valeurs		6'508'700.00	5'313'598.00
Capital de Fondation, Fonds libres		22'746'529.00	20'393'691.34

VI Explication relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	17.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
Créances	**40%**		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
Actions	**30%**		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
Valeurs réelles	**30%**		
TOTAL	**100%**		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2010	Réserve 2009
Liquidités	3'674'914.26	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	7'208'965.81	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	9'583'570.00	5%	479'179.00	377'251.00
Obligations en devises	4'653'305.22	10%	465'331.00	488'383.00
Actions suisses	7'533'439.56	30%	2'260'032.00	1'711'943.00
Actions étrangères	6'694'048.86	30%	2'008'215.00	1'768'682.00
Fonds placements immobiliers	11'057'644.24	10%	1'105'764.00	857'072.00
Placements alternatifs	1'901'792.14	10%	190'179.00	110'267.00
TOTAL	**52'307'680.09**		**6'508'700.00**	**5'313'598.00**

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2010 en %	31.12.2010	Allocation 2009 en %	31.12.2009
Liquidités	8.15%	3'674'914.26	7.01%	2'542'131.19
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
Total liquidités	**8.15%**	**3'674'914.26**	**7.01%**	**2'542'131.19**
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	3.55%	1'600'000.00	4.41%	1'600'000.00
Obligations suisses CHF	14.56%	6'568'450.00	13.33%	4'833'400.00
Obligations étrangères CHF	3.14%	1'415'120.00	3.07%	1'111'610.00
Total obligations CHF	**21.25%**	**9'583'570.00**	**20.82%**	**7'545'010.00**
Obligations en devises	10.32%	4'653'305.22	13.47%	4'883'827.56
Total obligations	**31.57%**	**14'236'875.22**	**34.29%**	**12'428'837.56**
Actions suisses	16.70%	7'533'439.56	15.74%	5'706'477.63
Actions étrangères	14.84%	6'694'048.86	16.27%	5'895'605.45
Total actions	**31.55%**	**14'227'488.42**	**32.01%**	**11'602'083.08**
Fonds plac. immob. suisses	21.52%	9'703'812.16	20.04%	7'262'781.22
Fonds plac. immob. étrangers	3.00%	1'353'832.08	3.61%	1'307'941.63
Total fonds plac. immobiliers	**24.52%**	**11'057'644.24**	**23.65%**	**8'570'722.85**
Placements alternatifs	4.22%	1'901'792.14	3.04%	1'102'670.84
Total placements alternatifs	**4.22%**	**1'901'792.14**	**3.04%**	**1'102'670.84**
Total des titres (y.c. liquidités)	**100.00%**	**45'098'714.28**	**100.00%**	**36'246'445.52**
Comptes courants		7'067'642.53		6'419'917.54
Débiteurs		142'961.29		86'058.36
TOTAL		**52'309'318.10**		**42'752'421.42**

6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Centre 1 Fribourg	1'380'859.00	1'296'689.20
Centre 2 Jura/Jura Bernois	113'250.80	132'387.40
Centre 3 Valais	1'392'223.05	1'310'188.78
Centre 4 Neuchâtel	268'159.10	217'930.15
Centre 5 Genève 4 (CPSO, St-Jean)	797'479.17	355'710.27
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	80'378.90	337'782.40
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	477'414.65	531'367.60
Centre 8 Vaud	607'563.30	513'599.60
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	408'884.00	399'441.25
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	527'285.76	653'551.51
Centre 11 Bâle	587'984.35	671'269.38
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	426'160.45	0.00
Total	**7'067'642.53**	**6'419'917.54**

6.6 Explications du résultat des placements

Classes d'actifs	2010 Valeur	2010 Rendement		2009 Valeur	2009 Rendement	
Liquidités	3'674'914.26	3'577.47	0.12%	2'542'131.19	9'936.11	0.33%
Comptes à terme	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%
Total liquidités	**3'674'914.26**	**3'577.47**	**0.12%**	**2'542'131.19**	**9'936.11**	**0.33%**
Plac terme / oblig caisse CHF	1'600'000.00	64'305.58	4.10%	1'600'000.00	19'988.76	1.26%
Obligations suisses CHF	6'568'450.00	265'947.75	4.82%	4'833'400.00	259'973.30	6.68%
Intérêts		*238'297.75*			*154'740.90*	
Profits réalisés		*4'950*			*0.00*	
Profits non réalisés		*30'050.00*			*110'700.00*	
Pertes réalisées		*-4'950.00*			*-3'600.00*	
Pertes non réalisées		*0.00*			*0.00*	
Frais de transaction		*-2'400.00*			*-1'867.60*	
Obligations étrangères CHF	1'415'120.00	12'405.47	1.21%	1'111'610.00	60'688.51	5.72%
Intérêts		*19'383.32*			*20'378.51*	
Profits réalisés		*0.00*			*0.00*	
Profits non réalisés		*1'320.00*			*43'160.00*	
Pertes réalisées		*-560.00*			*0.00*	
Pertes non réalisées		*-4'930.00*			*-2'850.00*	
Frais de transaction		*-2'807.85*			*0.00*	
Total obligations CHF	**9'583'570.00**	**342'658.80**	**4.15%**	**7'545'010.00**	**340'650.57**	**5.21%**
Obligations en devises	4'653'305.22	-440'934.37	-8.68%	4'883'827.56	371'429.99	9.03%
Intérêts		*185'077.99*			*164'896.55*	
Profits réalisés		*3'515.44*			*0.00*	
Profits non réalisés		*41'438.72*			*278'288.63*	
Pertes réalisées		*-57'894.67*			*0.00*	
Pertes non réalisées		*-604'912.68*			*-63'260.95*	
Frais de transaction		*-8'159.17*			*-8'494.24*	
Total obligations	**14'236'875.22**	**-98'275.57**	**-0.63%**	**12'428'837.56**	**712'080.56**	**6.58%**
Actions suisses	7'533'439.56	641'462.73	10.26%	5'706'477.63	952'547.93	24.59%
Revenus		*83'084.00*			*55'942.65*	
Profits réalisés		*5'424.00*			*2'519.90*	
Profits non réalisés		*576'978.13*			*904'353.43*	
Pertes réalisées		*0.00*			*0.00*	
Pertes non réalisées		*-19'616.80*			*0.00*	
Frais de transaction		*-4'406.60*			*-10'268.05*	
Actions étrangères	6'694'048.86	17'666.68	0.43%	5'895'605.45	1'199'900.55	32.21%
Revenus		*45'834.05*			*44'029.70*	
Profits réalisés		*12'408.87*			*65'105.78*	
Profits non réalisés		*440'442.87*			*1'244'798.11*	
Pertes réalisées		*-65'897.98*			*-10'526.75*	
Pertes non réalisées		*-405'847.76*			*-132'500.36*	
Frais de transaction		*-9'273.37*			*-11'005.93*	
Total actions	**14'227'488.42**	**659'129.41**	**5.35%**	**11'602'083.08**	**2'152'448.48**	**28.33%**
Fonds plac. immob. suisses	9'703'812.16	555'038.94	6.80%	7'262'781.22	902'489.40	16.18%
Revenus		*197'663.55*			*161'011.00*	
Profits réalisés		*10'886.90*			*0.00*	
Profits non réalisés		*377'269.44*			*747'315.25*	
Pertes réalisées		*0.00*			*0.00*	
Pertes non réalisées		*-27'891.90*			*0.00*	
Frais de transaction		*-2'889.05*			*-5'836.85*	
Fonds plac. immob. étrangers	1'353'832.08	-155'104.95	-10.92%	1'307'941.63	-122'969.45	-8.09%
Revenus		*47'927.75*			*50'815.35*	
Profits réalisés		*0.00*			*2'159.18*	
Profits non réalisés		*86'030.00*			*1'344.65*	
Pertes réalisées		*0.00*			*-33'730.83*	
Pertes non réalisées		*-287'639.55*			*-143'557.80*	
Frais de transaction		*-1'423.15*			*0.00*	
Total fonds plac. immobiliers	**11'057'644.24**	**399'933.99**	**4.21%**	**8'570'722.85**	**779'519.95**	**10.98%**
Placements alternatifs	1'901'792.14	47'180.18	3.45%	1'102'670.84	18'101.67	1.75%
Total placements alternatifs	**1'901'792.14**	**47'180.18**	**3.45%**	**1'102'670.84**	**18'101.67**	**1.75%**
Total des titres (yc liquidités)	**45'098'714.28**	**1'011'545.48**	**2.61%**	**36'246'445.52**	**3'672'086.77**	**12.55%**
Comptes courants / débiteurs	7'201'603.82			6'505'975.90		
Frais de gestion de la fortune		-74'617.97			-55'792.30	
TOTAL	**52'309'318.10**	**936'927.51**	**1.99%**	**42'752'421.42**	**3'616'294.47**	**10.18%**

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Passifs transitoires

	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Bureau des Métiers	158'601.35	148'480.95
Cotisations dues au 2ème pilier	1'351'736.00	1'074'096.00
Cotisations perçues en trop	0.00	0.00
Retour à rembourser	0.00	0.00
Total	**1'510'337.35**	**1'222'576.95**

7.2 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2010 CHF	2009 CHF
Cotisations des salariés	11'884'647.97	9'872'791.67
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-60'348.18	- 44'904.00
Récupérations cotisations amorties	4'182.65	21'506.96
Pertes sur débiteurs	-100'633.83	- 74'071.26
Total des salariés	**11'727'848.61**	**9'775'323.37**
Cotisations des employeurs	11'884'647.96	9'872'791.67
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-60'348.17	- 44'904.00
Récupérations cotisations amorties	4'182.65	21'506.96
Pertes sur débiteurs	-100'633.82	- 74'071.26
Total des employeurs	**11'727'848.62**	**9'775'323.37**
Total des cotisations assurés et employeurs	**23'455'697.23**	**19'550'646.74**

7.3 Frais divers

	2010 CHF	2009 CHF
Honoraires actuariels et conseils	3'658.40	27'303.50
Frais bancaires	1'410.35	2'111.50
Frais d'encaissement	14'012.80	3'836.70
Charges diverses	233.45	1'043.27
Total	**19'315.00**	**34'294.97**

7.4 Frais généraux d'administration

	2010 CHF	2009 CHF
Frais généraux d'encaissement	879'657.69	598'398.81
Frais généraux de gestion	669'191.00	585'215.00
Total	**1'548'848.69**	**1'183'613.81**

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent depuis l'exercice 2010 à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR (jusqu'en 2009 : 1.2‰).

VIII Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Dès le 1er janvier 2011, le taux de cotisation paritaire a été baissé à 1.8% pendant que le minimum de rente annuelle a été augmenté à Fr. 45'600.- tandis que le maximum a également été élevé à Fr. 57'600.-.

Dès la prononciation de la modification du champ d'application de l'extension de la CCRA, c'est-à-dire dès le 1er mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Sion, août 2011

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

R E S O R
Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

Fabien Chambovey
Gérant

VI

LE BILAN TECHNIQUE

VI LE BILAN TECHNIQUE

PITTET ASSOCIÉS

Bilan technique

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2010	31.12.2009
Total de l'actif	53'698'491	43'816'554
Compte de régularisation du passif	- 1'510'337	- 1'222'577
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	**52'188'154**	**42'593'977**
Capital de prévoyance cotisations au IIème pilier	2'775'278	1'929'036
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes [1]	20'157'647	14'957'652
Capitaux de prévoyance	**22'932'925**	**16'886'688**
Provisions techniques	**0**	**0**
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	**22'932'925**	**16'886'688**
RESERVE DE FLUCTATION DE VALEURS (RFV)	**6'508'700**	**5'313'598**
EXCEDENT TECHNIQUE [2]	**22'746'529**	**20'393'691**

DEGRE DE COUVERTURE [3]	**177.3 %**	**191.9 %**
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) [4]	**227.6 %**	**252.2 %**

Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs	*6'508'700*	*5'313'598*

Remarques :
1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
3) = FP / [CP + RFV]
4) = FP / CP

STÉPHANE RIESEN
Directeur
Expert agréé

Lausanne, le 22 août 2011

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers SA
place du Midi 40
Case postale
1951 Sion
Téléphone +41 58 792 60 00
Fax +41 58 792 60 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de
Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)
Sion

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 22 août 2011

Annexe:
- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Notes

RESOR

Centrale de gestion

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion

tél. +41 27 327 51 61 fax +41 27 327 51 80